

Le 14 juin 2010

Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public (FSU)

## **Lettre ouverte à Monsieur CHATEL, Ministre de l'Éducation nationale**

### **Objet : EPS au concours PE et dans la formation des professeurs des Ecoles**

Monsieur le Ministre,

A l'heure où vous faites des déclarations sur les rythmes et l'augmentation de la pratique physique des élèves, nous vous alertons à nouveau sur les conséquences de la réforme dite de maîtrise et en particulier sur la suppression de l'obligation de l'épreuve EPS au concours PE. Cette décision, qui est sans précédent dans l'histoire, est lourde de conséquence. Nous venons en effet de faire un bilan des horaires EPS dans les masters : la diminution est presque partout dramatique. Les horaires EPS passent, pour les étudiants qui ne choisiront pas l'option EPS, de 72h à 14h à la Réunion, de 66h à 20h à Grenoble, de 84h à 30h à Lyon, par exemple. A Versailles et Besançon, les étudiants pourront suivre leur master sans avoir bénéficié d'une seule heure d'EPS ! Ils avaient auparavant 76h à Besançon et 44h à Versailles.

Ces chiffres sont le résultat direct de la suppression de l'obligation de l'épreuve EPS au CRPE. En effet, les épreuves de concours pilotent les masters : pas d'épreuve au concours signifie donc pas de formation ou un horaire minimum !

Suite à nos premières protestations (2008), votre ministère avait assuré que la formation EPS se ferait dans l'année de fonctionnaire-stagiaire. Cette annonce, non suivie d'effet compte tenu des conditions imposées aux débutants à la rentrée, a contribué également à baisser l'horaire dans les masters.

Comment améliorer l'enseignement de l'EPS dans ces conditions ? Un professeur des écoles aura pourtant à enseigner 3h par semaine un programme prenant appui sur diverses activités physiques et sportives adaptées à l'âge des enfants (natation, gymnastique, course d'endurance...). Ce n'est pas les deux pré-requis obligatoires, le brevet de 50m de natation et l'attestation aux premiers secours, qui suffiront pour enseigner ces activités !

Alors que tout le monde reconnaît la nécessité d'accorder plus d'importance à l'EPS (pour la santé, les rythmes scolaires, la socialisation, l'égalité garçons-filles, ...), la réforme va au contraire la dégrader, renvoyant la responsabilité sur les familles, ce qui renforcera les inégalités d'accès aux pratiques sportives.

Cela pose par ailleurs des problèmes de sécurité. En effet, un enseignant à un statut de fonctionnaire de l'Etat qui lui donne une dérogation pour enseigner la plupart des activités physiques dans le cadre scolaire. Il n'a pas besoin des qualifications qui sont requises pour les intervenants rémunérés en dehors de l'école (qualifications qui intègrent de façon prioritaire les exigences liées à la sécurité : traitement de l'activité pour les jeunes enfants, connaissance et utilisation du matériel, des différents milieux, etc.).

Comment avoir ces exigences si la formation se résume à quelques conseils ? La dérogation donnée aux enseignants n'a de sens que si l'Etat offre une formation à l'enseignement de l'EPS et vérifie les compétences en EPS ! Ce ne pourra pas être le cas avec des horaires minimaux dans les maquettes.

Il est urgent de prendre ce problème à bras le corps. Aucune solution à long terme ne peut être envisagée sans un abandon et une remise à plat totale de l'ensemble de la réforme permettant une

véritable formation professionnelle de dimension universitaire. Il est encore temps, y compris de réintégrer une épreuve obligatoire d'EPS au concours des professeurs d'école de 2010\* et de rendre la formation en master incontournable avec un cadrage des masters ambitieux.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement au service public d'éducation.

Claire Pontais – Serge Chabrol (secrétaire général)

*\*Dans tous les cas, nous rappelons que nous demandons une révision de l'épreuve au concours. Celle qui est actuellement prévue dans le cadre optionnel pose problèmes. Elle ne sollicitera quasiment aucune préparation physique pour un grand nombre de candidat-es qui pourront délaissier cette formation d'autant plus facilement qu'elle n'est pas obligatoire. En outre, un ou une candidate qui choisira l'EPS au concours pourra jusqu'au dernier moment présenter un certificat médical lui permettant d'avoir une note assez élevée (15/20) sans se soumettre à aucune épreuve physique. De plus, l'épreuve de course longue ne permet pas l'égalité entre garçons et filles.*

**Pour information**, le SNEP a envoyé un double de cette lettre est envoyée à **Valérie Pécresse**, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec le message suivant :

Madame, vous déclarez être favorable au développement de l'EPS et du sport à l'université, en proposant notamment une unité d'enseignement obligatoire d'EPS pour tous les étudiants de Licence. Cependant, dans le même temps, la formation en EPS des professeurs des écoles se dégrade profondément suite à la suppression de l'obligation de l'épreuve EPS au concours PE et à la mastérisation telle que vous l'avez soutenue. Les horaires EPS dans les masters enseignement baissent dramatiquement. N'est-il paradoxal de prôner le développement de l'EPS pour les étudiants pendant que les enseignants, qui doivent « éduquer physiquement » et donner des habitudes de pratiques physiques aux jeunes enfants, se voient priver de toute formation ou d'une grande part de leur formation ? Nous vous demandons expressément de vous concerter avec le Ministre de l'éducation nationale pour trouver une solution rapide à ce problème, dans le cadre d'une remise à plat totale de cette réforme.

#### **La formation des enseignants : un investissement pour l'avenir !**

Il est encore temps de signer la **pétition 100 000 voix pour la formation** soutenue par de nombreuses organisations (FCPE, UNEF, FSU, CGT, OCCE, GFEN, CRAP, ...)

<http://www.100000voixpourlaformation.org/>

Nous atteignons bientôt le but !

Améliorer la formation professionnelle, disciplinaire et pédagogique des enseignants est déterminant pour faire réussir tous les élèves.

Or, la réforme imposée par le gouvernement va la sacrifier ! Le service public d'éducation sera durablement affaibli.

Les universités, les associations de parents d'élèves, d'enseignants et d'étudiants sont unanimes pour demander l'abandon de cette réforme-là.

Avec eux, nous souhaitons l'ouverture d'une réelle négociation pour concevoir une formation professionnelle universitaire de qualité, permettant de recruter les enseignants fonctionnaires dont l'Education Nationale a besoin.

Nous, citoyens, parents, étudiants, enseignants, élus... ensemble nous voulons que le gouvernement considère la formation des enseignants non comme un fardeau pour le budget de la nation mais comme un investissement pour l'avenir !

C'est pourquoi, nous lui demandons d'entendre nos voix : abandonnez cette réforme ; ouvrez des négociations !